

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Suaci Alpes du Nord

Maison de l'Agriculture et de la Forêt
40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
Tél: 04 79 70 77 77

**Réalisation d'un recensement des surfaces pastorales de la région
Provence Alpes Côte d'Azur :
Géo localisation des unités de gestion pastorale et collecte des
données relatives à leur mode de valorisation par les systèmes
d'élevage utilisateurs.**

Cahier des Clauses Techniques Particulières

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE :</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE PREMIER : OBJET DU MARCHE :</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 2 : DEFINITION DES SURFACES PASTORALES A RECENSER :</u>	<u>4</u>
1- LES SURFACES DONT LA FONCTION PREMIERE EST LE PATURAGE EXTENSIF...	4
2- LA DELIMITATION D'ENTITES PASTORALES DE PLUS DE 10HA	4
3- CAS SPECIFIQUE DES SURFACES PASTORALES ASSURANT UNE FONCTION DE DEFENSE DES FORETS CONTRE LES RISQUES D'INCENDIES (DFCI)	5
<u>ARTICLE 3 : DONNEES A COLLECTER CONCERNANT LE MODE DE VALORISATION DES SURFACES PAR LES TROUPEAUX :</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 4 : PRODUCTIONS ATTENDUES :</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 5 : DELAIS D'EXECUTION :</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 6 : ELEMENTS DE CONSTITUTION DE LA REPONSE TECHNIQUE :</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 7 : CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE :</u>	<u>7</u>

Préambule :

Depuis les années 60, des opérations de recensement des surfaces pastorales (enquêtes pastorales) se sont déroulées sur différents territoires français, notamment sur le massif des Alpes et les territoires pastoraux des deux régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, la dernière datant des années 1996/1997.

Ces opérations, réalisant un état des lieux réguliers des surfaces pastorales et de leurs modes de gestion par les systèmes d'élevage utilisateurs, ont accompagné les grandes politiques d'aménagement des espaces pastoraux : loi pastorale de 1972, programmes d'aménagement et d'équipement...

Une nouvelle enquête pastorale va être mise en œuvre, notamment sur les territoires pastoraux de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Le Suaci en assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte des différents partenaires techniques, administratifs, politiques et financiers.

En région Provence Alpes Côte d'Azur, les conditions climatiques de chaleur et de sécheresse entraînent des risques importants d'incendies de forêts, notamment en période estivale, que ce soit sur les départements littoraux (Var, Bouches du Rhône...) ou alpin (Alpes de Haute Provence, Vaucluse...), avec des conséquences sociales, environnementales et économiques souvent catastrophiques.

Ainsi, pour limiter les risques d'extension de ces feux et faciliter l'accès des secours aux espaces naturels touchés, des plans d'entretien et d'aménagements de ces espaces par les troupeaux domestiques ont été mis en place : des unités de gestion pastorale à fonction de Défense des Forêts Contre les Incendies ont été structurées avec des plans de gestion et d'entretien par le pâturage (plus interventions mécaniques d'entretien en complément suivant les situations).

Ces surfaces à fonction DFCI sont une spécificité de la région PACA par rapport à la région Rhône-Alpes : Les unités pastorales concernées sont souvent aménagées pour répondre aux objectifs de défense des forêts contre les risques d'incendies, et leur gestion implique toujours de nombreux partenaires (SDIS, ONF, collectivités, services techniques pastoraux...).

Ainsi, les modalités de leur recensement, ainsi que la définition des informations à collecter pour caractériser leur mode de gestion pastorale, nécessitent d'être réfléchies de façon spécifique par rapport aux surfaces pastorales « classiques ».

Article premier : Objet du marché :

Le présent cahier des charges concerne la réalisation du travail de recensement de l'ensemble des surfaces pastorales, telles que définies à l'article 2, sur 1/3 des communes pastorales des départements des Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse (communes disposant de surfaces pastorales telles que définies à l'article 2).

Ce recensement devra comprendre leur géolocalisation sur fond cartographique IGN Scan 25 ou BD Ortho à une échelle minimale de 1/25000^{ème} (de 1/10000^{ème} à 1/25000^{ème}) et la collecte des données relatives à leur mode de valorisation pastorale par les systèmes d'élevage utilisateurs (données précisées à l'article 3).

Article 2 : Définition des surfaces pastorales à recenser :

1- Les surfaces dont la fonction première est le pâturage extensif...

Afin de ne pas se limiter aux seuls espaces d'alpage ou d'estive mais de bien mettre en avant la diversité et l'ampleur des surfaces pastorales dans toute leur complexité, la définition retenue des surfaces à recenser se décline en trois points :

Surfaces pastorales, au sens de l'enquête pastorale :

1- Surfaces toujours en herbe, dont la fonction principale est le pâturage extensif par des troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins

Fonction première = pâturage

+

2- Ces surfaces, souvent utilisées de façon saisonnière pour des raisons d'altitude et/ou de climat, peuvent comprendre une proportion plus ou moins importante de ligneux.

Pelouses, landes, sous-bois pâturés

Plaine, colline, montagne, haute montagne

+

3- Elles ne font l'objet d'aucune intervention mécanique de labour, ni de fauche pour la production fourragère. Des interventions ponctuelles de broyage à finalité d'amélioration du potentiel pastoral, ainsi que des pratiques d'amendement organique peuvent être mises en œuvre.

Aucun labour

Pas de production fourragère

Exceptées les pratiques de fauche partielle ou occasionnelle de certaines unités pâturées, dont la fonction première reste le pâturage extensif

Dans cette définition, on retrouve donc bien toute la diversité des surfaces pastorales :

→ **Diversité des types de milieux pastoraux concernés** : pelouses d'altitude, landes et garrigues, sous-bois pâturés et surfaces sylvopastorales...

→ **Diversité des fonctions pastorales de ces espaces** : Alpage et estive, fonction d'intersaison (parcours, zones intermédiaires, montagnettes...), fonction d'hivernage, surfaces pastorales à fonction spécifique de défense des forêts contre les incendies...

→ **Diversité des types d'usages pastoraux** : utilisation individuelle ou organisation collective des éleveurs, foncier en propriété ou en location, déplacements saisonniers des troupeaux ou proximité des sièges d'exploitation...

2- La délimitation d'entités pastorales de plus de 10ha

Sur la base de cette définition des surfaces pastorales, les entités pastorales recensées (unités de territoire géolocalisées et à l'échelle desquelles les informations relatives à l'usage pastoral sont collectées) devront correspondre à des **unités de gestion pastorales** (ou à des ensembles d'unités de gestion pastorales contiguës).

L'unité de gestion pastorale étant définie comme une portion de territoire continue, pâturée par un ou des troupeaux durant une période donnée, et pour laquelle on peut identifier en conséquence un ou des gestionnaires pastoraux (individuels ou collectifs).

Ainsi, toutes les entités pastorales recensées devront :

→ Constituer une portion de territoire continue :

Si un troupeau utilise deux portions de territoire différentes non contiguës (ou « quartiers ») durant sa période d'estive, chacune de ces portions de territoire devra être enregistrée comme unité pastorale à part entière.

Par contre, lorsque les deux quartiers d'une même estive sont contigus, ils devront être enregistrés comme une seule unité pastorale.

→ Etre indépendantes de la nature des propriétés foncières :

Même si le territoire pâturé par un troupeau durant une période donnée est constitué de plusieurs parcelles de propriétaires différents, il ne constituera qu'une unité de gestion pastorale et donc qu'une entité pastorale recensée.

→ Avoir une surface supérieure à 10ha

Afin de ne pas complexifier le travail d'une enquête pastorale dont l'objectif est d'avoir des synthèses globales à l'échelle de territoires pastoraux, aucune entité pastorale de moins de 10 ha ne devra être recensée.

3- Cas spécifique des surfaces pastorales assurant une fonction de défense des forêts contre les risques d'incendies (DFCI)

Spécificité de la région PACA, ces surfaces sont souvent valorisées par les troupeaux en intersaison ou en période hivernale.

Les unités pastorales concernées sont souvent aménagées spécifiquement pour répondre aux objectifs de défense des forêts contre les risques d'incendies, et leur gestion implique toujours de nombreux partenaires (SDIS, ONF, collectivités, services techniques pastoraux...).

Ces surfaces devront faire l'objet d'un travail spécifique de recensement, intégrant la délimitation des unités de gestion pastorale selon leur logique DFCI et assurant la collecte de données spécifiques relatives à leur fonction DFCI.

Article 3 : Données à collecter concernant le mode de valorisation des surfaces par les troupeaux :

Pour chaque entité pastorale recensée et géolocalisée, des données relatives à leur mode de valorisation par les systèmes d'élevage utilisateurs devront être collectées et saisies comme données attributaires. Ces données devront renseigner les points suivants :

- Données administratives
- Caractéristiques géographiques de l'entité
- Données foncières
- Modalités d'usage de l'entité pastorale
- Mode de conduite des troupeaux
- Nature des activités pratiquées par le gestionnaire pastoral
- Effectif et temps de travail des salariés et travailleurs
- Etat des engagements contractuels sur ces surfaces
- Effectifs des animaux pâturent sur cette entité
- Origine des animaux

A noter pour unités pastorales à fonction DFCI :

A partir de cette liste de données à collecter pour les unités pastorales recensées, la liste précise des données à collecter pour les surfaces pastorales à fonction DFCI sera travaillée avec le prestataire, sur la base de sa connaissance des enjeux spécifiques de ce type de surfaces.

Article 4 : Productions attendues :

Ce travail devra aboutir concrètement à la constitution d'une base de donnée géolocalisée de l'ensemble des unités de gestion pastorale d'un 1/3 des communes des départements cités précédemment, permettant de situer les limites de ces unités sur un fond cartographique IGN Scan 25 ou photo aérienne à une échelle minimale de 1/25000^{ème}, et renseignant pour chacune de ces unités les informations relatives à leur gestion pastorale (conformément à l'article 3).

En pratique, il est demandé que soit construit et renseigné une base de données compatible avec les logiciels de Systèmes d'Information Géographique les plus courants (MAP Info, ArcView, QGIS), géolocalisant les unités de gestion pastorales et comprenant l'ensemble des données collectées.

Article 5 : Délais d'exécution :

La prestation sera à réaliser à compter de la date de notification du marché et devra être achevée au 31 décembre 2012, sur la base de la liste de communes sur lesquelles devra se faire le recensement des surfaces pastorales en 2012.

Article 6 : Eléments de constitution de la réponse technique :

Afin de pouvoir en évaluer la pertinence, la réponse technique devra comprendre les éléments suivants :

→ Une note méthodologique précise, spécifiant :

➤ La méthode globale envisagée pour conduire ce travail de recensement et de collecte des informations souhaitées (à définir avec précision)

➤ Un descriptif détaillé de la nature des données à collecter pour caractériser les informations relatives à la gestion pastorale des unités recensées, précisant :

- Les champs de données envisagés

- Pour chaque information recensée, les définitions précises des options à renseigner pouvant traduire la diversité des situations potentielles sur les territoires concernés

A noter que pour les Unités pastorales à fonction DFCI, la liste des informations à collecter et le fichier de forme correspondant seront construits ultérieurement avec le Suaci Alpes du Nord.

➤ La liste des communes qui seront recensées en 2012 sur chacun des départements concernés (1/3 des communes pastorales de chaque département)

→ Un document synthétique présentant l'organisme, ses compétences et expériences dans le domaine pastoral, son implantation et sa connaissance des territoires et des acteurs pastoraux.

L'expérience du prestataire dans le domaine de la gestion pastorale des surfaces à fonction DFCI devra être spécifiquement précisée.

→ Le coût global de la prestation.

Article 7 : Critères d'attribution du marché :

Critères	Note	Pondération
1- Valeur technique de l'offre → Méthode de recensement proposée <i>Précision, fiabilité, reproductibilité</i> → Nature des informations à collecter <i>Précision, qualité, diversité des options prévues</i> → Représentativité des communes proposées pour le recensement en 2012	de 0 à 10	50%
2- Expérience du prestataire dans le domaine du pastoralisme → Expérience des questions pastorales → Expérience et connaissance sur les territoires pastoraux concernés → Connaissance et capacité à mobiliser les acteurs pastoraux de ces territoires <i>Critères analysés au regard également de l'expérience du candidat sur la gestion pastorale des surfaces pastorales à fonction DFCI</i>	de 0 à 10	20%
3- Prix de la prestation Note du plus faible (sauf anormalement bas) = 10 puis note proportionnelle à l'écart de prix.	de 0 à 10	30%